

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2009006

OBJET :Dénomination de deux nouveaux mails: Boris Vildé et Yvonne Odon

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant l'obligation de dénommer les mails afin de créer un adressage.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Dénomme le Mail piéton , situé entre la rue du Moutier et la rue Edgar. Quinet, le Mail Yvonne ODDON.

Dénomme le Mail piéton, situé entre la rue Schaeffer et le précédent mail ; le Mail Boris VILDE.

Le Maire

Jacques SALVATOR